

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 08/09/2020 - 09:41

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Sens

Correspondant : Mme Le Maire, Ville de Sens, 100 rue de la république, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 00, courriel : Marchespublics@grand-senonais.fr, adresse internet : <https://www.ville-sens.fr>

Objet du marché : TRAVAUX DE DEMOLITION DE SEPULTURES AU SEIN DU CIMETIERE DE SENS APRES REPRISE DES CONCESSIONS ECHUES PAR LA COMMUNE

Type de marché de travaux :

Lieu d'exécution : Cimetière de Sens, 89100 Sens

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le marché a pour objet des travaux de démolition de sépultures au sein du cimetière de Sens, après reprise par la commune de concessions échues.

Les opérations de fourniture de reliquaires, d'exhumation des fosses ainsi que le dépôt des restes mortuaires à l'ossuaire municipal seront assurés par le personnel communal habilité. Les restes mortuaires issus de caveau seront quant à eux exhumés par le titulaire du marché et déposés dans des boîtes à ossements.

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) : 01 novembre 2020

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Sur les fonds propres de la ville de Sens

le marché est conclu à prix forfaitaires

imputation budgétaire : 6188 CIME

paiement par mandat administratif

facturation selon les modalités définies au CCP

délai global de paiement : 30 jours

prix fermes et actualisables

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Les pièces à produire pour la candidature sont :

Le formulaire DC1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

OU :

Le DUME - Document Unique des Marchés Européens.

AINSI QUE :

Les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

- Qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique,

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il respecte les articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5 et L.8251-1 du Code du travail,

Déclaration sur l'honneur précisant s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 du Code de la commande publique.

Déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° du Code de la commande publique.

- Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des 3 dernières années ;

Déclaration indiquant le matériel, l'outillage et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché ;

Présentation de 3 références de travaux de nature et d'importance comparables datant de moins de 5 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé.

Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence de certaines de ces informations dans le dossier de candidature, il sera demandé au candidat de compléter sa candidature dans des délais prescrits. Toute réponse incomplète ou parvenue hors délai conduira au rejet de celle-ci. En application de l'article L. 2144-7 du Code de la Commande Publique, la candidature sera déclarée irrecevable ; le candidat sera éliminé.

En application des articles R2193-1 et R2193-2, en cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

Commentaire sur les justifications : Tout document joint au dossier de candidature ou d'offre rédigé en une autre langue que la langue française devra obligatoirement être traduit en français comme le prévoit l'article R2143-16 du Code de la Commande Publique.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 25 septembre 2020 à 17 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS2020

Renseignements complémentaires : Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande publique et aux articles R.2113-4 à R.2113-6 relatifs aux tranches optionnelles. Marché à prix forfaitaire.

Il est rappelé que depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des échanges relatifs au présent marché, de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) jusqu'à la notification de celui-ci (y compris toutes les communications et échanges d'informations éventuelles) devront s'effectuer par voie dématérialisée, conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande publique, via le profil acheteur de la collectivité Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Les opérateurs économiques n'ont plus la possibilité de transmettre leur offre par voie papier, faute de quoi l'offre ne pourra être acceptée et analysée.

Les travaux sont divisés en tranches de la façon suivante :

Tranche ferme : démolition de 40 sépultures

Tranche optionnelle : démolition de 20 sépultures

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa notification pour s'achever à la fin des engagements liés à son exécution (paiements, etc...)

Délai d'exécution du marché :

Pour chaque tranche, la période de préparation est comprise dans le délai d'exécution des travaux, et déroge à l'article 28.1 du CCAG travaux.

Tranche Ferme :

Un ordre de service précisant la date de démarrage des travaux sera notifié au titulaire du marché via le profil d'acheteur Territoires Numériques. Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un mois à compter de la date de démarrage stipulée.

Tranche Optionnelle :

L'exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à la notification au titulaire du marché, via le profil d'acheteur Territoires Numériques, par le pouvoir adjudicateur, d'un ordre de service d'affermissement de la tranche considérée avant le 15 décembre 2020. En cas d'affermissement, les travaux débiteront à compter de la date inscrite sur l'ordre de service et seront réalisés dans un délai de 15 jours à compter de cette date.

Passé cette date, le titulaire est dégagé de toute obligation.

Chaque opérateur économique devra se rendre obligatoirement sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés afin de s'être totalement rendu compte du site, de la nature, de l'importance et des particularités des travaux.

La liste des fiches signalétiques des concessions à reprendre sera remis à chaque candidat à l'issue de la visite. L'opérateur économique auquel le marché aura été notifié est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux et ne pourra se prévaloir lors de l'exécution du marché de tout élément dont il n'aurait eu connaissance.

Compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire, la visite de site ne pourra être organisée qu'en respectant les directives destinées à endiguer la propagation de l'épidémie Covid-19. Ainsi les opérateurs économiques devront-ils être équipés de masques « grand public » et respecter les distances de sécurité imposées dans le cadre des « gestes barrière » entre chaque membre présent.

Les opérateurs économiques qui souhaitent répondre à la présente consultation pourront prendre contact avec

le correspondant du service Cimetière dont les coordonnées sont précisées ci-dessous afin de prendre rendez-vous.

Il est à noter qu'aucune précision d'ordre technique ou administrative ne pourra être apportée lors de cette visite. Toute interrogation soulevée au cours ou à l'issue de celle-ci fera l'objet d'un dépôt de question(s) par l'opérateur économique sur le profil d'acheteur. La collectivité y répondra par le même biais.

La prise de rendez-vous pour réaliser les visites doit être faite auprès de :

Ville de Sens
Service cimetière
Monsieur Richer
Tel : 03.86.65.22.27

Le certificat de visite, signé par le représentant de la collectivité, devra être obligatoirement inséré dans la proposition du candidat faute de quoi l'offre sera déclarée irrégulière.

La visite des sites permet aux différents opérateurs économiques d'établir leur offre. Si une nouvelle période de confinement liée à la crise sanitaire venait à être prononcée, la date limite de remise des offres pourrait faire l'objet d'un report.

Les propositions doivent être transmises dans les délais impartis précisés en page de garde sur le profil acheteur Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les dossiers qui arriveraient au-delà de la date et heure limites de réception ne seront pas analysés.

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres pour chacun des lots.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation :

Par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr>. La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les candidats devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr> dans un délai maximal de 5 jours ouvrés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait la collectivité se réserve le droit de régulariser toute offre irrégulière ou inacceptable pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée. La régularisation d'une offre ne pourra avoir lieu qu'à la condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, dans un délai de 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les propositions doivent être transmises dans les délais impartis précisés en page de garde sur le profil acheteur Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les dossiers qui arriveraient au-delà de la date et heure limites de réception ne seront pas analysés.

Depuis le 1er octobre 2018, seule la transmission par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Pour transmettre le pli électroniquement, il suffit :

- De s'inscrire sur le profil acheteur Territoires Numérique Bourgogne Franche-Comté dont l'adresse est donnée ci-dessus, si l'opérateur économique ne dispose pas d'ores et déjà de compte utilisateur.

Chaque opérateur économique déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro SIRET. Un opérateur économique ne peut déposer un pli que pour son compte.

D'accéder à la consultation et de cliquer sur « Répondre à la consultation ».

De joindre les documents composant le pli (candidature et offre) après avoir accepté les conditions d'utilisation de la plateforme.

De cliquer sur « valider ». Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse qui aura été indiqué dans le compte utilisateur.

Il est rappelé que lors de la transmission par voie électronique, l'offre sera constituée d'un dossier intégrant les éléments de candidature et les éléments d'offre.

Le dépôt définitif et complet de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquée sur la 1ère page du Règlement de la consultation.

La signature électronique de l'offre lors de son dépôt est possible mais n'est pas obligatoire.

Il est conseillé aux opérateurs économiques de réaliser des tests avant la transmission de leur proposition sur le profil acheteur Territoires Numériques afin de vérifier que leur poste informatique réunit bien tous les prérequis nécessaires à un dépôt électronique.

Les prérequis techniques sont décrits sur la plateforme.

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique « Tester ma configuration » puis « Lancer le test de configuration de mon poste ».

En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte.

Les candidats disposent, sur la plateforme Territoires Numériques, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour,

Le candidat peut signer son offre de façon électronique dès le dépôt de son pli.

Dans ce cas, il aura recours, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature, à un certificat de signature électronique de type RGS - Référentiel Général de Sécurité.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre de l'Union Européenne, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Les formats de signature électronique acceptés sont PAdES, CAAdES et XAdES.

Pour rappel général, un ZIP signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Dans le cas où un candidat ne signe pas électroniquement son offre, l'acte d'engagement devra être signé de façon manuscrite. Ce document devra ensuite être scanné et déposé avec l'ensemble de la proposition de l'entreprise par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté.

Dans les cinq jours qui suivent la notification du marché au titulaire, si l'acte d'engagement signé joint dans son offre a été scanné, le titulaire doit impérativement faire parvenir : l'original de l'acte d'engagement signé en l'adressant par voie postale à la Direction de la Commande Publique de la collectivité.

Informations complémentaires :

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas B.P. 61616, 21016 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, courriel : Greffe.ta-dijon@juradm.fr, adresse internet : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable, 53 boulevard Vivier merle, 69007 Lyon cedex 03, tél. : 04 72 77 05 20, courriel : Greffe.ta-lyon@juradm.fr, adresse internet : <http://www.lyon.tribunal-administratif.fr>

Détails d'introduction des recours : Recours contractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application télérécurse citoyens accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 septembre 2020

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

<https://marches.ternum-bfc.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=70926&orgAcronyme=e9m>

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3565593**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 89 - Yonne

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

-

Adresse d'expédition :

-